

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020 A 19H

Présents : M. PETIT Laurent, Maire et Président de séance, Mmes et MM. LAROCHE Jacqueline, BOIVIN Christiane, LUZERNE Sylvain, CRESTIN BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, LAMY AU ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, BUHR Nathalie, DELACROIX Claude, BUFFARD François, CALDAS Roger, KURT Muzzafer, VILLEDIEU Florent, BOCQUET Sylvie, CHHIV-TEP Chey-Rithy, BUSSOD Frédéric, CHAVERIAT Christophe, CROCHARD Vincent, MILLET Nathalie, DA CUNHA Isabel

Excusés avec pouvoir : Mme et MM. POUSSIN Virginie (pouvoir à M. VILLEDIEU Florent), BILLOT Christophe (pouvoir à M. CHAVERIAT Christophe), PARIS Eric (pouvoir à M. KURT Muzzafer), CAMELIN Christian (pouvoir à LAROCHE Jacqueline)

Excusés : Mme LACROIX Elisabeth,

Absents : Mmes et MM. OTRIO Roselyne, DAVID Marie-Christine, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle, DANREZ Michel, MOUTA Manuel,

Désignation d'un secrétaire de séance : Isabel DA CUNHA

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte rendu de séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 28 octobre 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le compte rendu de la séance du 28 octobre 2020.

2. COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché 2020/03 – Dégagement Paysager et Aménagement Pastoral – Dernière tranche

M. le Maire explique que la commune de Hauts De Bienne a lancé une consultation dans le cadre de travaux d'exploitation forestière, de nettoyage, broyage et de fourniture et pose de clôture, concernant 4 secteurs géographiques (sous la gare, le lycée, la montée du Puits et l'hôpital).

Les travaux ont été faits sur le Puits et vers la Rocade. Ils vont intervenir vers l'hôpital et vers le lycée.

L'opération comprend 2 lots :

Lot 1 : Pose de clôtures (pour le site de l'hôpital)

Lot 2 : abattage et nettoyage (pour les sites de la gare, du lycée et de la montée du Puits)

Après analyse le Pouvoir Adjudicateur a validé l'offre du lot n°1 de la SARL La Haute Molune – Jura Environnement, mieux disant, domiciliée au 13 sur la Semine à La Pesse (39370) pour un montant de 13 600,00€ HT, soit 16 320,00€ TTC.

Après analyse le Pouvoir Adjudicateur a validé l'offre du lot n°2 de la SARL La Haute Molune – Jura Environnement, mieux disant, domiciliée au 13 sur la Semine à La Pesse (39370), sans la PSE n°2 pour un montant de 59 000,00€ HT, soit 70 800,00€ TTC.

Ce dossier est accompagné à hauteur de 40% par l'Etat. Cela a permis de financer un poste pendant 9 mois pour faire les travaux de dégagement.

Le Conseil municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus.

3. COMPTE RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE LA FIXATION DE DIVERS LOYERS

M. le Maire indique que depuis le dernier Conseil Municipal, les loyers suivants ont été fixés :

- Loyer d'un garage sis 1bis, rue de la Concorde d'une surface de 15 m² au tarif de 360 € TTC de loyer annuel (soit 30 €/mois).

Arrivée de M. Vincent Crochard à 19h12

- Loyer d'un local commercial sis à l'Espace Lamartine au 5, rue Lamartine (locaux ex-Transju) d'une surface de 130 m² pour un montant hors charges de 595 € mensuels, net de taxe, la première année soit du 1^{er}/01/2021 au 31/12/2021 puis 910 € mensuels nets de taxe, les huit années suivantes.

M. le Maire précise que ce loyer est établi en 2 phases car le porteur de projet avait prévu un plan de financement sur la base du loyer du 100 rue de la République qui était le premier lieu pressenti pour son installation. La facilité accordée pour les premiers loyers correspond à une aide au démarrage de cette entreprise.

Le Conseil municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus.

4. ADMISSION EN NON VALEUR

Après mis en œuvre de tous les moyens à sa disposition, le Trésorier nous informe qu'il y aurait lieu d'admettre en non-valeur des titres de recette dont le recouvrement n'a pu être effectué.

Le montant global de ces produits irrécouvrables est de 1 173.60 € et concerne :

Madame Nathalie DURANTON pour un montant de 1 173.60 € correspondant à plusieurs impayés de « droits d'occupation du domaine public ». Cette annulation fait suite à une liquidation judiciaire (clôture pour insuffisance d'actif le 25/09/2020).

M. le Maire explique qu'afin que la dette apparaisse dans les comptes de la commune et puisse être rappelée au créancier le cas échéant, il est préférable que la dette ne soit pas annulée et soit provisionnée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité.

- REFUSE l'annulation des créances irrécouvrables telles qu'indiquées ci-dessus.
- REFUSE d'admettre en non-valeur les titres de recettes ci-dessus présentés dont le recouvrement n'a pu être effectué.
- DECIDE de provisionner la somme de 1173.60 €.

5. RAPPORT ANNUEL 2019 DU SYDOM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2000-404 du 11 mars 2000 relatif à l'information détaillée sur le prix et la qualité du suivi d'élimination des déchets, le SYDOM a transmis le rapport annuel pour l'année 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le rapport est consultable au secrétariat général.

M. Camelin, excusé, a transmis une synthèse de ce rapport dont M. la Maire fait la lecture : le SYDOM est la structure chargée du tri et de la valorisation des déchets. Elle regroupe les 6 Sictom du Jura. M. le Maire fait état des éléments chiffrés pour l'année 2019. On note une baisse des tonnages d'ordures ménagères du papier soit 3,70% par rapport à 2018. Voici quelques chiffres supplémentaires :

- Investissement : 5,6 millions d'euros
- Investissement de fonctionnement : 19,4 millions d'euros
- 14 811 tonnes de déchets triés au centre de tri soit 55kg/habitant
- 1483 tonnes de papier
- 11 569 tonnes de verres soit 43 kg/habitant
- 48 441 tonnes d'ordures ménagères traitées soit 173kg/habitant
- 15 922 tonnes de recyclage : ferraille / carton / papier / plâtre...
- 11 784 tonnes de déchets verts
- 9 107 tonnes de gravats et tout-venant
- 9 618 tonnes de REP opérationnelles : pneus, piles, appareils ménagers...

A noter que le centre de tri attire 300 à 400 visiteurs. Les élus du Conseil municipal sont intéressés par cette visite qui pourra être organisée un samedi matin.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel présenté.

6. TARIFICATION 2021

M. le Maire explique que dans la mesure où l'inflation de 2020 se situe à quelques décimales, il propose au Conseil municipal de reporter la grande majorité des tarifs de 2020 sur 2021, à l'exception des tarifs des accueils de loisirs, impactés par les charges de personnels (+2.5%), des prix des repas sur lesquels l'augmentation du prix par le fournisseur est prise en compte dans les tarifs 2021 (+0,93%), du tarif du ticket combiné musée/ligne des Hirondelles, du tarif des chalets entièrement rénovés et de ceux de la chaufferie bois.

M. le Maire apporte des précisions pour certains tarifs :

6.1 Tarifs du musée

Le tarif 2021 de la ligne des hirondelles est proposé à 5€. Les autres tarifs restent les mêmes.

6.2 Tarifs des Chalets

Le service animation propose que les tarifs des chalets soient modifiés compte tenu de la réfection de ceux-ci et des prix pratiqués par les autres collectivités avoisinantes. Les tarifs proposés sont les suivants :

Prestation	Associations Hauts-de-Bienne	Associations Extérieures Hauts-de-Bienne	Caution
Marché de Noël de Morez	50 €	Sans objet	300 €
1 journée	100 €	200 €	300 €
2 journées	180 €	360 €	300 €
1 semaine	600 €	1 200 €	300 €

Il est précisé que les chalets seront prêtés gracieusement aux associations de Hauts de Bienne pour une utilisation à but non lucratif. Dans ce cas il sera seulement demandé une caution.

6.3 Le tarif de la Chaufferie bois

M. le Maire rappelle que la chaufferie bois fonctionne depuis 10 ans. Il y a lieu de réétudier les tarifs qui sont modifiés comme suit :

CHAUFFERIE BOIS (Budget annexe)	2020	2021
Coefficient R1	45,26 €HT/MWH	50,50 €HT/MWH
élément calculé à partir des prix du bois et du gaz s'appliquant sur la consommation d'énergie	1040 KWh souscrits	1040 KWh souscrits
Coefficient R2	91,76 € HT/KW/AN	77,33 € HT/KW/AN
élément calculé sur les charges de gestion de la chaufferie s'appliquant sur la puissance de raccordement	981 KWh souscrits	981 KWh souscrits

M. le Maire souligne que les abonnés (maison du Bois joli, OPH, école du Puits et les logements situés au-dessus de l'école) verront une baisse sensible du coût de leur chauffage. Ces prix sont compétitifs et sont un argument pour favoriser le raccordement de la gendarmerie au réseau de la chaufferie.

Arrivée de Nathalie Millet à 19h36

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs tels que présentés ci-dessus et en annexe du présent compte-rendu.

7. TARIFS EAU 2021

M. le Maire explique que l'eau potable fonctionne avec un budget annexe car il s'agit d'un service marchand qui doit s'équilibrer avec les paiements des usagers. Le prix est composé d'une part dédiée à SUEZ et d'une part destinée à la commune qui réalise les travaux d'investissement.

Il rappelle que les tarifs ont été diminués significativement en 2020 pour récompenser les efforts consentis par les habitants à la suite des importantes rénovations qui ont été effectuées sur le réseau d'eau de la source de l'Arce. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les tarifs identiques à 2020 :

Prix au m3 consommé En euros	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Jusqu'à 50m3/an	0,93	0,47	0,47
De 51 m3/an à 1000m3/an	1,07	0,54	0,54
Au-delà de 1000m3/an	1,14	0,57	0,57
PART FIXE SEMESTRIELLE	18,91	9,46	9,46

M. Luzerne signale que les compteurs des abonnés ne sont pas relevés régulièrement et que l'estimation faite par SUEZ est souvent élevée. M. le Maire indique qu'il ne faut pas hésiter à contacter SUEZ pour communiquer le relevé de compteur et ainsi ajuster les factures.

Mme Laroche demande si les habitants ont fait des retours sur cette baisse sensible de tarif en 2020. Les élus constatent que ce n'est pas le cas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs tels que présentés ci-dessus.

8. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DETR- DSIL – FNADT)

M. le Maire indique que l'Etat sollicite les communes pour le dépôt des dossiers de subventions d'ici le 31/12/2020. Un des critères d'attribution des subventions porte sur la rapidité de lancement des projets. En effet, des points de vigilance dans cette période de crise sanitaire liée au Covid concerne le soutien nécessaire à apporter aux entreprises du BTP qui sont inquiètes pour les mois à venir car elles ont peu de commandes.

M. le Maire relaie au passage l'appel à la vigilance de M. le Préfet car la situation sanitaire n'est pas favorable dans le Jura. Il faut respecter les gestes barrières.

M. le Maire présente les dossiers concernés par les demandes de subventions :

a) Modernisation du système informatique

Les gens doivent être équipés pour télétravailler, mode de travail qui s'impose de plus en plus et permet de répondre aux besoins actuels.

La commune de Hauts De Bienne a engagé une démarche de modernisation de son système informatique. Un serveur a été installé au cours de l'été 2020 et permet désormais de raccorder les services et de partager les documents et informations. De plus, la fibre est en cours d'installation ce qui facilitera les échanges et fluidifiera le travail des agents, dont le travail est de plus en plus dématérialisé. Ces deux éléments constituent un prérequis pour une évolution du système informatique.

La période de crise sanitaire a par ailleurs conduit la commune à réfléchir aux solutions que pourrait apporter le télétravail. Ainsi, le parc informatique étant à renouveler, la commune de Hauts De Bienne souhaite petit à petit faire évoluer son parc informatique avec des PC portables afin de pouvoir répondre aux besoins techniques de la mise en place du télétravail.

L'achat de ce matériel peut bénéficier d'un financement par l'Etat via les fonds DETR, DSIL ou FNADT

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat de matériel informatique	8624 €	Subvention Etat (60%)	5174 €
		Autofinancement (40%)	3450 €
Total investissement	8624 €		8624 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'opération proposée,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise M. Le Maire à solliciter les financements auprès de l'Etat et de tout autre financeur,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

b) Autres dossiers éligibles

M. le Maire indique que d'autres dossiers sont en cours d'instruction. Des dossiers pourraient être éligibles aux subventions de l'Etat et à d'autres financements selon la nature du dossier.

M. le Maire précise que chaque dossier sera soumis au Conseil municipal pour des délibérations spécifiques. Les dossiers concernés sont les suivants :

- La Requalification de la gendarmerie pour sécuriser les lieux, changer des portes de placards, des évier ou des chauffe-eaux, refaire la façade et envisager le raccordement de la gendarmerie à la chaufferie bois.
- La Sécurité incendie pour l'espace Lamartine (50 000€ de coût au moins), pour le musée de la Lunette et la crèche de Villedieu. Le taux de subvention pourrait être de 60% au maximum.

- Les travaux à réaliser dans le bâtiment du musée, du côté du syndicat des lunetiers qui a rendu une partie des locaux. La kitchenette et les sanitaires étaient communs, il est désormais nécessaire de rendre les différents lieux indépendants pour les utilisateurs.
- La Rue Emile Zola dont le pied de talus ainsi que le mur de soutènement et le goudron doivent être repris.
- Le travail avec une maîtrise d'œuvre pour créer un appartement dans la cité administrative et refaire la cage d'escalier.
- Le réaménagement des magasins Jobez : un travail d'étude et de chiffrage est en cours avec une maîtrise d'œuvre qui a réalisé les plans et les estimations (entre 200 000 € et 300 000 € de travaux y compris les réseaux).
- Le dossier de vidéosurveillance : la gendarmerie souhaite étendre le réseau de vidéosurveillance sur la ville et l'équipement du centre-ville est obsolète. Une rénovation de l'ensemble du système pourrait être subventionné. Le dossier est à présenter courant janvier 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de lancement des dossiers ci-dessus et autorise M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès des différents financeurs.

c) Le projet de Revitalisation : démolition de bâtiments

M. le Maire précise que le plan de relance de la région accompagne financièrement les projets de façon significative. Un axe concerne notamment l'aménagement durable de l'espace public (par exemple destruction de friche, récupération de terrains non artificialisés).

M. le Maire signale que c'est donc l'occasion pour la commune d'avancer sur le projet de Revitalisation qui est un dossier d'ampleur. L'objectif est de requalifier les différents lieux. Un dossier pourrait porter sur l'achat et la démolition de certains biens (îlot Concorde où il reste 2 appartements à acheter, HLM Diléna, maison SID, îlot Regad à côté de l'ancienne maison Ricardon où il reste des achats à faire et 4 garages rue Pasteur à démolir). Ce dossier pourrait être constitué de façon globale pour permettre des financements importants et entrer dans une démarche active. Le taux de financement pourrait être de 80% maximum, le coût du projet étant d'environ 750 000€.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet présenté,
- Autorise M. Le Maire à solliciter les financements auprès de l'Etat et de tout autre financeur,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9. FONDS DE CONCOURS – ARCADE

A) Fonds de concours informatique

M. le Maire explique qu'un groupement de commandes pour la modernisation du système d'information mutualisé est intervenu en date du 1^{er} février 2020 entre, d'une part la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade et d'autre part la Commune de Hauts De Bienne.

Il était convenu dans la convention que l'opération serait facturée en totalité à la Communauté de Communes ARCADE. Ensuite, le montant global de l'opération serait supporté à 50% par chacune des parties.

Ainsi, la Commune de Hauts De Bienne avait budgétisé une subvention d'investissement à hauteur de 40 000 € (au compte 2041512), qu'elle verserait à la Communauté de Communes Arcade en partie, selon le montant global du coût de réalisation des travaux.

Les travaux de modernisation du système d'information mutualisé ont été réalisés par la société INEO INFRACOM et la société ADEO INFORMATIQUE pour un montant de 63 516.41 €. Cette somme a été mandatée à tort sur le Budget principal de la Commune de Hauts De Bienne, alors que le financement devait être supporté par la Communauté de Communes Arcade initialement.

De plus, une autre partie des travaux de modernisation du système d'information mutualisé a été réalisée par la société OCI Informatique & Digital pour un montant de 5080.96€ mandaté et liquidé sur le budget principal de la Communauté de Communes Arcade.

Compte tenu des factures déjà mandatées et liquidées sur le budget principal de la Commune de Hauts De Bienne, il est proposé un fonds de concours exceptionnel pour régulariser cette situation.

Ainsi, le montant total payé par la Commune de Hauts-de-Bienne pour cette opération est de 63 516.41 €, le fonds de concours versé par la Communauté de Communes ARCADE représentera 50% du montant ci-dessus, minoré de 50% du montant de la facture de la société OCI Informatique & Digital payé par la Communauté de Communes ARCADE.

Dépenses	Commune de Hauts-de-Bienne	Communauté de Communes Haut-Jura Arcade
SA INEO INFRACOM	10 086,46 €	
SA INEO INFRACOM	936,00 €	
SA INEO INFRACOM	1 350,00 €	
SAS ADEO INFORMATIQUE	27 121,49 €	
SAS ADEO INFORMATIQUE	22 777,16 €	
SAS ADEO INFORMATIQUE	1 245,30 €	
OCI Informatique & Digital		5 080,96 €
TOTAL DEPENSES	63 516,41 €	5 080,96 €

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Commune de Hauts-de-Bienne	63 516,41 €	Commune de Hauts-de-Bienne	34 298,69 €	50,00%
Communauté de Communes Arcade	5 080,96 €	Communauté de Communes Arcade	34 298,69 €	50,00%
TOTAL	68 597,37 €		68 597,37 €	

Plan de financement	
	31 758,21 €
Communauté de Communes Arcade	- 2 540,48 €
	29 217,73 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tel que défini précédemment,
- Sollicite de la communauté de communes Arcade une subvention d'investissement de 29 217,73 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

B) Fonds de concours aux communes (2 x 2%)

M. le Maire rappelle qu'afin de financer les besoins budgétaires communaux en 2011 et 2012, la Communauté de Communes avait augmenté ses impôts à raison de l'équivalent de 2 fois 2% des produits fiscaux des communes.

Le montant ainsi calculé est reversé aux communes sous forme de fonds de concours. Le montant est actualisé chaque année en fonction de l'évolution des bases d'imposition de l'année en prenant pour référence de départ l'année 2011 puis 2012 (conformément aux formules détaillées dans le Pacte Financier et Fiscal).

A ce titre, la Commune de Hauts de Bienne sollicite une aide d'un montant de 56 736 € sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien au musée de la lunette et à la crèche collective.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Maintenance musée	30 560 €	Arcade	56 736 €	48.57 %
Personnel entretien du musée	23 256 €			
Maintenance crèche	1 648 €	Commune	57 728 €	52.13%
Personnel entretien crèche	59 000 €			
TOTAL	114 464 €	TOTAL	114 464 €	100.00%

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tel que défini précédemment,
- Sollicite de la communauté de communes Arcade une subvention d'investissement de 56 736 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

10. ACHATS PARCELLES LA MOUILLE Mme PAGEAULT

M. le Maire explique que Mme Nicole BARBAUD (PAGEAULT), habitante de la résidence des Pâquerettes de BELLETRANS, est propriétaire de 5 parcelles sur La Mouille.

Mi-septembre, elle a contacté la Mairie de Hauts De Bienne pour savoir si la commune était intéressée pour acheter ses parcelles.



Il est proposé au Conseil municipal d'acheter les 4 parcelles cadastrées : 368 371 AB 179, 368 371 AB 181, 368 371 AB 235 et 368 371 AB 41 (soit 5018m²) pour un montant total de 2000 € soit environ 40 centimes /m².

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'achat des parcelles cadastrées : 368 371 AB 179, 368 371 AB 181, 368 371 AB 235 et 368 371 AB 41 pour un montant total de 2000 € à Mme Pageault,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

11. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOFAXIS ADHESION 2021/2024

M. le Maire expose que conformément au Code des marchés Publics, l'assurance concernant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux, a fait l'objet d'une mise en concurrence publique selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

Le Centre de gestion par courrier du 9 septembre 2020 nous a informés, que le titulaire du marché a été attribué par décision du Conseil d'Administration au groupement CNP Assurances (porteur du risque) / SOFAXIS (courtier).

Ce contrat sera souscrit en capitalisation et prendra effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans.

Garanties souscrites et franchises :

Personnel affilié à la CNRACL :

Décès + Accident du travail + Maternité + Paternité + Adoption + Longue Maladie + Maladie de longue durée sans franchise, maladie ordinaire avec une franchise 15 jours fermes par arrêt par arrêt.

M. le Maire précise que pour le personnel affilié à la CNRACL (agents de la fonction publique), le taux est en baisse du fait d'une moindre sinistralité.

Personnel affilié à l'IRCANTEC :

Accident de service - maladie professionnelle + Maladie Grave + Maternité – Paternité-Adoption + Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt.

M. le Maire explique que pour les agents de l'IRCANTEC (agents contractuels), la prise en charge par l'Assurance Maladie vient diminuer le taux d'intervention pour la collectivité.

<u>Conditions : (taux)</u>	2020	2021
Personnel affilié à la CNRACL	taux de 5,95%	taux de 4,95%
Personnel affilié à l'IRCANTEC	taux de 0,95%	taux de 0,95%

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la compagnie d'assurance SOFAXIS selon les modalités présentées ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer les conventions en résultant.

12. SPORT

1) AIDE A L'ENCADREMENT DES ECOLES DE SPORT 2020

M. le Maire rappelle que la commune de Hauts De Bienne soutient, depuis de nombreuses années, les clubs qui structurent leur école de sport à destination des jeunes (6 à 18 ans) et que les subventions classiques sont attribuées en juin. Il indique que les subventions complémentaires ont été étudiée par la commission Sport du 14/10/2020.

M. le Maire explique qu'habituellement, une dizaine de clubs font des demandes, mais compte tenu de la situation sanitaire, il y a eu moins de demande car moins d'activité.

Il est proposé de verser les subventions suivantes aux associations sportives ci-dessous :

- La Morézienne Gymnastique : 600,00 €
- Le Ski Club Morbier-Bellefontaine-Morez : 1300,00 €

- Jura Vertical : 1300,00 €
- Le Rugby Club Morez Haut-Jura : 1300,00 €
- Le Tennis Club du Haut-Jura : 1300,00 €

Ces sommes sont inscrites au budget prévisionnel municipal sport 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide ces subventions,
- Autorise le Maire à engager celles-ci pour l'année 2020,
- Précise que les sommes sont budgétées au BP 2020.

2) FRAIS DE DEPLACEMENT AUX CHAMPIONNATS DE France 2020

M. le Maire explique que les sportifs issus des clubs de Hauts de Bienne qui participent aux championnats de France, véhiculent une image positive de la ville et représentent dignement les couleurs moréziennes.

Deux clubs ont déposé une demande d'aide pour participer aux remboursements d'une partie des frais de déplacement occasionnés par ces compétitions nationales. En raison de la crise sanitaire, seuls ces deux clubs ont pu participer à des épreuves de championnat de France en 2020 (avant le 15 mars 2020).

Dans ce cadre, il est proposé de verser les subventions suivantes aux associations sportives ci-dessous :

- Jura Vertical : 259,00 €
- La Société de Tir Sportif du Haut-Jura : 855,00 €

Ces sommes sont inscrites au budget prévisionnel municipal sport 2020.

M. Delacroix précise que les frais pris en charge sont les frais kilométriques, une grille fixe les critères de calcul de ses subventions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'attribution de ces subventions,
- Autorise M. le Maire à engager celles-ci pour l'année 2020,
- Précise que les sommes sont budgétées au BP 2020.

13. BONS CADEAUX AUX AGENTS

M. le Maire explique que ces bons pourraient être appelés « bons du trésor » suite à la découverte faite dans la maison Jobez.

Il indique que dans cette période exceptionnelle, tant pour les agents que pour les commerçants, le bureau municipal a proposé d'offrir des bons cadeaux (valeur unitaire de 20 €) à tous les agents de la commune de Hauts De Bienne, selon la composition du foyer fiscal. Ainsi, un agent marié/pacsé avec 3 enfants, bénéficiera de 5 bons d'achat.

Les agents d'Arcade étant également au service de la commune de Hauts De Bienne, M. le Maire propose de leur attribuer également ces « bons du trésor ».

Ces bons seront utilisables exclusivement chez les commerçants de la commune de Hauts De Bienne. La date de fin de validité du bon est fixée au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal est informé que des crédits sont disponibles en particulier sur la ligne « fêtes et cérémonies » car presque tous les évènements 2020 ont été annulés en raison de la COVID 19.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide cette proposition,
- Autorise M. le maire à mobiliser les crédits correspondants.

Mme Riellan remercie les élus pour ce geste au nom de l'ensemble des agents.

J. Laroche précise qu'un bon d'achat pour les personnes âgées a également été mis en place par le CCAS. Elle signale que certains commerces ne souhaitent pas participer.

Mme Da Cunha relaie les remerciements des commerçants auprès de la commune concernant le spot publicitaire en leur faveur diffusé sur Fréquence +.

14. BUDGET PRIMITIF 2020 : DECISIONS MODIFICATIVES (DM)

M. le Maire explique que des décisions modificatives sont à effectuer selon les modalités suivantes :

1/ Budget Principal

Décision Modificative N°4

Suite aux modifications apportées dans le cadre du fonds de concours informatique Arcade présenté en point 9, il y a lieu de prévoir les mouvements de crédits qui suivent :

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			
204	2041582	Subventions d'équipement versées	-40 000
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	80 000
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			40 000

Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			
10	10222	FCTVA	10 000
132	1328	Fonds de concours Arcade	30 000
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			40 000

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter d'apporter au Budget Primitif 2020 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Décision Modificative N°5

Suite à la décision prise concernant les « bons du trésor », il y a lieu de prévoir les mouvements de crédits qui suivent :

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
67	6745	Charges exceptionnelles	10 000
11	6232	Fêtes et cérémonies	-10 000
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			0

Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter d'apporter au Budget Primitif 2020 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

2/ Budget Annexe Chaufferie Bois

Afin que la commune de Hauts De Bienne puisse effectuer le paiement, avant fin décembre 2020, de ses achats d'unités de publication de niveau national (publication des procédures d'achat dans le Bulletin officiel des annonces de marchés publics, 90 € l'unité), il y a lieu de prévoir les mouvements de crédits qui suivent :

Décision Modificative N°1

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			0
20	2031	Frais d'étude / chaufferie bois centre ville	900
23	2313	Travaux construction / opérations non affectées	-900
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			0

Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		0
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		0

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter d'apporter au Budget Primitif 2020 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

15. AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'arrivée de Mme Lucinne Thionnet au poste de directrice des finances, le 9/11/2020.

Il indique que Mme Ophélie Philippe a également pris les fonctions au pôle Marché/Urbanisme, en remplacement de Mélanie Bonnet et que Mme Fazilet Aslan est arrivée le 09/12/2020 au service comptabilité pour renforcer pendant un an le service.

- Renouvellement gaz naturel SIDEC du Jura :

M. le Maire indique que l'adhésion au SIDEC a été renouvelée. Elle permet de bénéficier de tarif préférentiel pour le gaz.

Le Maire interroge les élus sur leurs avis concernant les diverses informations envoyées : Revue de presse, Maireinfo...

Les membres du Conseil municipal indiquent que la revue de presse se lit rapidement et qu'elle est appréciée.

La revue Maireinfo est plus technique. Il est convenu qu'elle sera adressée aux membres du bureau et uniquement aux élus municipaux qui le souhaitent : Isabelle Da Cunha, Frederic Bussod, Nathalie Buhr, Mussafer Kurt, Christiane Boivin, Roger Caldas et Christophe Chaveriat sont intéressés.

M. Christophe Chavériat signale qu'il conviendrait de faire régler le miroir qui est sur le pont du Curé.

M. le Maire indique que les illuminations sont installées.

Florent Villedieu remarque que les installations sont à faire à La Mouille.

Mme Nathalie Millet indique que les décorations pourraient être installées depuis l'entrée de Morez en arrivant de La Mouille jusqu'au pont du Curé car il n'y a pas de motifs de décoration et cela donne un aspect triste à cette entrée.

M. Claude Delacroix souligne que des améliorations sont tout de même remarquées et que les sapins des commerçants sont également appréciés.

La séance est levée à 21h.

Compte rendu rédigé par Séverine Zordan